



PRÉFECTURE DE LA MANCHE

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

N° 0-26667-2019/PREMAR MANCHE/AEM/NP

Le préfet de la Manche

et

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage
du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La Hougue »

OBJET : comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La Hougue »

P. JOINTES : compte-rendu et présentation de séance.

-

Le comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue », code FR2500086, s'est réuni le 5 février 2019 à Saint-Vaast-La-Hougue. A cette occasion, vous avez assisté à un exposé détaillant les enjeux liés au site, le bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) et ses perspectives d'application, l'état de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire, la cartographie des habitats marins du site, ainsi qu'une information des mesures de gestion liées à la pêche maritime.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de ce COFIL, accompagné d'une synthèse des présentations effectuées.

A Cherbourg en Cotentin, le 17 septembre 2019

Pour le préfet de la Manche,
La sous-préfète de Cherbourg

Mme Elisabeth CASTELLOTTI

A Cherbourg en Cotentin, le 17 septembre 2019

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
par délégation, l'administrateur général de 2^{ème} classe
des affaires maritimes Thierry Dusart
adjoint pour l'action de l'État en mer

Thierry DUSART



COFIL D'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) NATURA 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue »

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage (COFIL) de la zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Le 5 février 2019 à Saint-Vaast-La-Hougue

Etaients présents :

M. ASSELINE, Mairie de Réville
Mme. AUMONT, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie Normandie
M. BAMAS, Association Maritime des Chasseurs de la Côte Est et du Cotentin
Mme BRUNEAU-RHYN, Conseil Départemental de la Manche
Mme BUREAU, Syndicat Mixte Littoral Normand ; Conservatoire du littoral
Mme DE ROTON, Agence Française pour la Biodiversité – Antenne Manche mer du Nord
Mme DEVILLE, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche
M. DOREY, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche
M. DUSART, Préfecture Maritime de la Manche et de la mer du Nord
M. GEFFROY, Mairie de Quettehou
M. JACOB, Conseil Départemental de la Manche
M. JONCOURT, Agence de l'Eau Seine Normandie
M. JOUEN, Yacht Club de Saint-Vaast
Mme LAMBERT, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie
M. LEMERCIER, Préfecture Maritime de la Manche et de la mer du Nord
Mme LEFEVRE PESTEL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie
M. LEPETIT, Mairie de Saint-Vaast-La-Hougue ; Conseil Départemental de la Manche
M. LEPIGOUCHET, Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer /Comité 50 de la Pêche Maritime de Loisir
M. POISSON, Association des Pêcheurs de Loisir en Mer du Val de Saire
Mme RAUSS, Syndicat Mixte Littoral Normand ; Conservatoire du littoral
M. REGOIN, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. RENARD-DEWYNTER, Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer /Comité 50 de la Pêche Maritime de Loisir
Mme REVERT, Mairie de Morsalines
Mme ROBBE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie
M. ROGOFF, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie
M. SAVARY, Comité Régional de la Conchyliculture

M. TALON, Conseil Départemental de la Manche/Direction Patrimoine et musée
M. VATTIER, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

Etaient excusés :

M. AULERT, Agence Française pour la Biodiversité – Antenne Manche mer du Nord
Mme BELLIOU-DELACOUR, Communauté d'Agglomération Le Cotentin
Mme CASTELLOTI, Sous-Préfète de Cherbourg
M. DESMARES, Groupe Ornithologique Normand,
M. HELIE, Comité Régional de la Conchyliculture
Mme JANSSENS, Communauté d'Agglomération Le Cotentin
M. LACOSTE, Syndicat Mixte Littoral Normand ; Conservatoire du littoral
M. LEMYRE, Mairie de Quettehou
M. POTTIER, Communauté d'Agglomération Le Cotentin
Mme ZAMBETAKIS, Conservatoire Botanique de Brest, Antenne de Normandie Caen

Ordre du jour :

- 1 – Propos introductifs (coprésidence et DREAL Normandie)
- 2 – Bilan de mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives (Syndicat Mixte Littoral Normand)
- 3 – Evolution de l'état de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire (Syndicat Mixte Littoral Normand)
- 4 – Présentation de la cartographie des habitats marins du site et état de conservation (Agence Française pour la Biodiversité)
- 5 – Information sur les mesures de gestion liées à la pêche maritime (DREAL Normandie)
- 6 – Questions diverses

La réunion s'est déroulée sous la présidence de la préfecture maritime représentée par M. Thierry DUSART, adjoint au préfet maritime pour l'action de l'État en mer.

1 – Propos introductifs

M. LEPETIT accueille l'assemblée et remercie chacun de sa présence au Comité de pilotage (COFIL). Il note l'intérêt de celui-ci qui intervient après une longue période depuis le dernier Comité. Il propose un tour de table pour que chaque personne se présente. Il propose de compléter le travail effectué la semaine dernière lors de la réunion du comité de gestion de Tatihou.

M. DUSART se présente et excuse Mme CASTELLOTI, sous-préfète de Cherbourg, co-présidente du COFIL, retenue par la cérémonie d'obsèques du maire de Carneville.
Il rappelle l'existence de trois catégories de sites Natura 2000 : terrestres, marins, et mixtes majoritairement marins. Ces derniers, parmi lesquels compte le site de Tatihou - Saint-Vaast-La-Hougue, sont co-présidés par la Préfecture de département concernée et la Préfecture maritime. Le dernier COFIL s'étant réuni il y a plus de 10 ans, la volonté a été de maintenir ce COFIL sans le reporter, malgré

l'absence de Mme la Sous-Préfète. Il passe la parole à la DREAL pour rentrer dans le vif du sujet, sur la base du document d'objectifs.

Mme LEFEVRE PESTEL se réjouit de la relance de la dynamique du COPIL à réunir tous les 3 ans, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Elle évoque la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et l'obligation d'atteindre le bon état écologique des milieux marins. Pour ce faire, chaque site Natura 2000 doit être doté d'un Document d'objectifs qui intègre ces éléments.

Mme BUREAU rappelle la complémentarité entre les actions du Conservatoire du littoral dans ses missions de propriétaire pour l'île de Tatihou depuis 1990, et celles d'opérateur Natura 2000 dont il a également la charge, portée par le Syndicat Mixte Littoral Normand. Le comité de gestion s'est réuni le 29 janvier 2019 dernier sur les questions de gestion des terrains propriétés du Conservatoire du littoral sur l'île Tatihou. Le COPIL réuni aujourd'hui concerne l'ensemble du site Natura 2000 et il a été souhaité, dans une recherche de cohérence, la tenue rapprochée de ces deux instances de concertation complémentaires.

Mme RAUSS présente l'ordre du jour de la réunion en précisant que la parole sera ensuite donnée à l'AFB, impliquée étroitement dans la mise en œuvre d'actions du DOCOB sur la connaissance du milieu marin.

2 – Bilan de mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives (*Syndicat Mixte Littoral Normand*).

Cf. diaporama ci-joint

Mme RAUSS présente ce point en rappelant brièvement la localisation du site, ses enjeux et objectifs de conservation ainsi que le bilan de mise en œuvre des actions du plan opérationnel du document d'objectifs. Quelques actions ont été illustrées comme le contrat Natura 2000 pour lutter contre l'érosion des dunes par la fréquentation, l'intégration des enjeux Natura 2000 dans le plan de gestion du Symel pour préserver les habitats naturels de l'île de Tatihou, la veille et l'accompagnement des porteurs de projets pour les évaluations des incidences, le suivi de la fréquentation et les comptages relatifs à la pêche à pied.

M. LEPIGOUCHET questionne sur l'existence d'outils de communication et d'information en complément du site Internet.

Mme RAUSS répond qu'il existe en effet une plaquette spécifique au site sur les questions Natura 2000, comme évoqué dans le diaporama, mais évoque également le guide des bonnes pratiques produit par les associations de pêches de loisir à l'échelle du département. On peut se poser la question de l'utilité de bénéficier d'outils de communication spécifiques au site de Tatihou - Saint-Vaast-La-Hougue. Des exemplaires des outils existants sont disponibles dans la salle.

M. LEPIGOUCHET évoque les comptages pêche à pied et leur utilisation : ils sont utiles selon lui pour savoir si un site est fréquenté et comment la fréquentation évolue, mais ils ne doivent pas servir à calculer et quantifier les prises réalisées en croisant les informations avec la fréquentation. La connaissance sur la fréquentation devrait uniquement permettre de cibler des actions de sensibilisation et de mettre en place des suivis de la ressource.

M. Maire de Réville s'interroge sur les circonstances des comptages. Sont-ils effectués en fonction des coefficients de marées ?

Mme RAUSS rappelle que ces comptages sont effectués aux dates calées en fonction des grandes marées propices à la pratique de la pêche à pied (comptages nationaux). Ces comptages effectués 1 à deux fois par an permettent d'avoir une évaluation de la fréquentation des pêcheurs à pied, mais n'intègrent pas la variabilité au cours de l'année qui peut dépendre fortement de plusieurs facteurs (saison, marées, météo, etc). La perspective de l'étude du CPIE du Cotentin « programme pêche à pied

récréative - Côtes normandes - 2019-2021 » vient en complément et continuité puisqu'elle apportera cette connaissance plus précise en particulier sur l'anse du Cul du Loup.

M. JONCOURT précise que cette étude financée par l'AESN appliquera la méthodologie validée au niveau national pendant 1 à 2 ans et prévoit un bilan des données acquises. Des mesures de suivis seront ensuite réalisées pour connaître la pression. Plus de 35 comptages dans l'année seront effectués, complétés par des enquêtes panier. Ce travail est réalisé dans le cadre de l'Observatoire des activités de pêche à pied de loisir sur la façade Manche-Mer du Nord (animatrice : Mme LE RENARD, CPIE), avec l'implication de l'AFB et de la DIRM.

Mme RAUSS ajoute qu'un travail d'enquête et de sensibilisation sera également mené. La réflexion sur les outils de communication pourra s'adosser à ces travaux et la connaissance plus précise que l'on aura de la pratique et des besoins.

M. LEPIGOUCHET indique qu'un certain nombre d'actions a été porté il y a quelques années dans le cadre du projet Life, tel que la réalisation de panneaux d'information sur les accès à la mer, sensibilisation, etc. Mais elles ont concerné uniquement la côte Ouest. Il serait utile d'étendre ces actions et réflexions sur la façade Est du Cotentin. Ce n'est pas toujours facile à mettre en place car la réglementation est complexe, le message n'est pas facile à faire passer, il faut des moyens financiers que la fédération n'a pas. Il faudrait des animateurs de terrain, qui puissent, dans l'idéal, s'appuyer sur une maison du littoral tous les 5 km.

3 – Evolution de l'état de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire (*Syndicat Mixte Littoral Normand*).

Cf. diaporama ci-joint

Mme RAUSS présente une synthèse de l'état de conservation des habitats terrestres sur la base d'une étude du conservatoire botanique de Brest et des espèces de poissons d'intérêt communautaire.

M. GEFFROY questionne sur l'absence de mise en place de ganivelle à gauche de l'arrivée du bateau alors que le milieu se dégrade.

Mme RAUSS précise que l'état de conservation des habitats dunaires est lié principalement au fait qu'ils sont fragmentés. Etablis sur une surface très réduite, ils ne peuvent être fonctionnels comme un habitat dunaire de grande ampleur (massif dunaire de la côte ouest par exemple) et ne pourront le devenir sur ce site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue ». Cette réponse s'appuie sur la synthèse du Conservatoire Botanique national de Brest (CBNB) de 2017 et de récents échanges avec un de ses auteurs et responsable de l'antenne Normandie du CBNB, Mme ZAMBETTAKIS. Les travaux de pose de ganivelle et de fil lisse ont permis le maintien de cet habitat, bien qu'il se situe en zone côtière soumise aux érosions marines et à une fréquentation touristique. C'est donc une gestion utile qui est réalisée sur cet habitat d'intérêt communautaire.

M. ASSELINE s'interroge sur l'effondrement évoqué précédemment pour le Saumon atlantique. Des hypothèses ont été émises, telles que la question de la continuité écologique et de la pollution (nouvelle pisciculture sur la Saire), évoquées dans le rapport 2017 de la Fédération Départementale de Pêche de la Manche. Il précise que des vantelles pour le passage des poissons amphihalins ont été installées lors du changement des portes à flot financé par l'AESN(2014). Elles doivent favoriser leur remontée pendant la marée. Il suppose donc qu'il faut plutôt chercher vers l'hypothèse « pollution ».

M. DUSART questionne pour savoir s'il y a eu des modifications apportées dans les ouvrages.

M. ASSELINE indique que si des modifications ont été effectuées, elles l'ont été dans le sens de l'amélioration de cette question de continuité.

M. GEFFROY évoque sa participation au nettoyage des berges par l'association Orchis, auquel il participe, et ses observations de terrain (beaucoup de courant dans les vantelles pour le passage de poissons). Le changement des portes à flot coïncide avec le début de la baisse des saumons, ce qui peut poser question.

M. LEPETIT indique que beaucoup de poissons passent sous la porte à flot sans utiliser les vanelles. Il y a aussi la question de la manipulation de ces ouvrages à explorer.

Mme RAUSS suggère de faire intervenir les spécialistes dans ce domaine afin d'expertiser cette question et les différentes hypothèses puis de faire émerger des solutions qui dépassent le périmètre du site Natura (cours d'eau de la Saire).

M. DUSART interroge sur la signification de « capture par EPA ». M. GEFFROY répond que cela consiste en un type de pêche électrique normée pour échantillonner lors du suivi de poisson.

Mme ROBBE conclut sur la nécessité de creuser le sujet pour comprendre l'effondrement du saumon sur la Saire.

4 – Présentation de la cartographie des habitats marins du site (GEMEL/AFB)

Cf. diaporama ci-joint

Mme DE ROTON présente ce point afin de restituer les principaux résultats de l'étude menée par le GEMEL Normandie et le CBN de Brest sur les habitats marins de manière illustrée et cartographiée. Un point sur l'état de conservation a également été fait.

M. Geffroy s'interroge sur les raisons de la disparition des herbiers de Zostères et les différences observées sur les ceintures algales.

Mme DE ROTON répond que les ceintures algales s'expliquent par les conditions physiques du milieu.

M. Joncourt ajoute que les ceintures algales sont très stables, à l'exception de la ceinture à laminaires.

M. GEFFROY fait le lien entre cette question de l'évolution des habitats marins du site et l'évolution du trait de côte. Sur des espaces comme l'Anse du Cul du Loup qui s'envase, cette question interpelle beaucoup les élus.

Mme DE ROTON note que cette question dépasse le cadre exclusivement du COPIL Natura 2000.

M. GEFFROY évoque le besoin de cohérence sur le lien terre – mer.

Pour les herbiers, Mme DE ROTON indique que les surfaces de ce type d'habitat fluctuent souvent, mais ce qui apparaît inquiétant ici, c'est la régression qui se poursuit et qui est très rapide.

M. JONCOURT complète les informations en indiquant qu'en baie des Veys par exemple une baisse des herbiers présents est également observée, mais moins rapide. Cependant, les densités de l'herbier sont très correctes sur le site, ce qui a permis un classement en bon état au regard de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Mais au regard des trois métriques utilisées (surface, densité et espèce) le site n'est pas loin du déclassement en bon état écologique. Par ailleurs, aucun apport de nutriment excessif n'est observé, ni de pollution sur les cours d'eau avoisinant, qui pourrait expliquer le développement d'algue verte.

Plusieurs élus locaux indiquent pourtant des pollutions identifiées sur un cours d'eau local, le Vaupreux. Il apporte des pollutions microbiennes.

M. JONCOURT évoquait l'absence de pollution chimique des cours d'eau locaux au regard des réseaux de surveillance (ROC de l'Ifremer), en lien avec le développement des algues vertes. Les pollutions bactériennes évoquées-là ont d'autres types d'impacts. Elles peuvent induire des contaminations de coquillages.

M. ASSELINE évoque la zone humide proche de l'anse du Cul du Loup et précise qu'il sera nécessaire de croiser ces études et réflexions avec l'évolution du trait de côte et la mise en œuvre de la GEMAPI, et notamment avec le projet qui est en cours depuis 3-4 ans, porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et avec le soutien de la Région Normandie, le projet « Notre littoral pour demain ».

M. JONCOURT signale qu'il y a besoin de connaissance supplémentaire sur les pressions hydromorphologiques exercées sur le site, en lien avec ces questions et des points spécifiques au site tels que l'endiguement, l'envasement lié aux parcs conchylicoles etc. Une étude adaptée pourrait aider à répondre à ces questions.

M. LEPIGOUCHET demande si la diminution de l'herbier ne pourrait pas être liée à une maladie. Il prend exemple sur la quasi-disparition de l'herbier de Chausey dans les années 30 qui a fortement diminué suite à une maladie.

Mme ROBBE, Mme DE ROTON, Mme RAUSS et M. JONCOURT indiquent que la régression des herbiers en 1930 a été observée, mais il s'agissait de l'autre espèce d'herbier (Zostère marine). Celle qui constitue les herbiers de l'anse du Cul du Loup est la Zostère naine. Par ailleurs, l'ampleur de la disparition en 1930 concernait l'ensemble des côtes de la Manche. La disparition très locale des herbiers observée ici ne plaide pas en faveur d'une maladie, ni la bonne densité mais cette hypothèse reste à surveiller.

Mme DE ROTON revient sur les perspectives pour la Spartine maritime dont les populations sont en compétition avec la Spartine anglaise, mais dont la surface semble stabilisée. Elle questionne la salle sur des propositions.

Mme RAUSS indique que différents essais ont été testés sur des situations similaires mais sans grand succès. Suite à un échange récent avec Mme Zambettakis du CBNB, elle propose la possibilité de réunir sur site des experts du sujet. Cette situation est rencontrée également sur d'autres sites sur les côtes françaises pour la Spartine maritime, et il peut être intéressant d'échanger et de bénéficier de retours d'expériences.

Mme ROBBE précise que cette station est la seule en Normandie pour cette espèce et que cela implique une responsabilité particulière du site pour cette espèce. Le Muséum National d'Histoire Naturelle l'a fait ressortir dans la hiérarchisation des enjeux et il faut donc maintenir les efforts dans ce sens.

M. DUSART demande quand est apparue la Spartine anglaise.

Mme RAUSS répond qu'elle est apparue en 1906 en Baie des Veys. Mais elle provient de Grande Bretagne, issue d'un croisement entre deux espèces, européenne (Spartine maritime) et américaine (Spartine alterniflore). Elle est très vigoureuse et a une grande capacité de colonisation et de fixation du sédiment. Elle s'est implantée sur les côtes françaises progressivement, naturellement et parfois avec la main de l'homme qui l'a implantée volontairement pour lutter contre l'érosion des côtes.

5 – Information sur les mesures de gestion liées à la pêche maritime (DREAL Normandie)

Cf. diaporama ci-joint

Mme LAMBERT informe les membres du COPIL des mesures de gestion relatives à la pêche maritime. Des mesures ont été définies et validées à l'échelle de la partie occidentale de la baie de Seine dont la création d'une zone de réduction de l'effort de pêche au niveau de l'estuaire de la Saire fréquentée par les poissons amphihalins d'intérêt communautaire.

M. DUSART questionne sur les mesures et leur portée ; visent-elles des espèces ou des modes de pêches ?

Mme ROBBE explique que les mesures de réglementation maritime proposées portent sur les espèces d'intérêt communautaire et se traduisent par un encadrement des pratiques de pêche. Cette réglementation n'est pas effective aujourd'hui puisqu'on est en attente de l'instruction du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

M. LEPIGOUCHET rappelle que pour le site des Falaises du Bessin Occidental, les mesures sont effectives.

Mme ROBBE confirme que la réglementation spécifique à ce site a déjà été prise par la Préfecture maritime dans la mesure où il s'agissait d'encadrer la circulation maritime et non pas la pêche.

M. RENARD demande s'il est prévu une communication par la presse.

Mme ROBBE indique qu'une information sera à faire et que cela est mentionné dans le DOCOB.

M. DUSART précise qu'il y aura une publication officielle, et qu'elle doit être doublée par des actions de communication.

Concernant la question de la délimitation du périmètre concerné, Mme ROBBE indique que ces périmètres ont été identifiés avec les acteurs du site et que leurs coordonnées géographiques précises sont spécifiées. Aucun balisage supplémentaire n'est prévu.

M. DUSART ajoute que la réglementation s'applique même sans balisage. Le balisage a pour objet avant tout de désigner des dangers et des difficultés nautiques.

En conclusion des échanges, M. DUSART fait le lien avec l'effondrement des tacons (Saumon atlantique) dans la Saire évoqué précédemment et souligne l'intérêt d'approfondir cette question car les mesures de gestion liées à la pêche pourront peut-être contribuer à endiguer cette évolution mais d'autres actions au niveau de l'estuaire seront nécessaires. Les difficultés sur les cours d'eau sont structurantes. Il faudra prévoir un point sur la cohérence des actions menées sur le site Natura 2000 et sur le bassin versant de la Saire.

6 – Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

Les échanges étant achevés, M. DUSART clôt la réunion, en remerciant les personnes ayant participé au Comité de pilotage pour leur présence, leur participation et souligne la qualité des exposés. Il invite les participants à se retrouver dans trois ans pour un prochain COPIL et leur souhaite une bonne soirée.

Les diaporamas projetés lors de la séance sont disponibles et téléchargeables sur le site :

<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands>